



**14<sup>ème</sup> législature**

<b>Question N° :</b> <b>30475</b>	<b>de M. Fritch Édouard ( Union des démocrates et indépendants - Polynésie Française )</b>	<b>Question écrite</b>
--------------------------------------	--	------------------------

<b>Ministère interrogé &gt; Affaires étrangères</b>	<b>Ministère attributaire &gt; Affaires étrangères</b>
---	--

<b>Rubrique &gt; outre-mer</b>	<b>Tête d'analyse &gt; COM : Polynésie</b>	<b>Analyse &gt; État. souveraineté. respect</b>
--------------------------------	--	---

Question publiée au JO le : **25/06/2013** page : **6514**

**Texte de la question**

M. Édouard Fritch attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la résolution « appelant l'assemblée générale des Nations-unies à reconnaître que la Polynésie française demeure un territoire autonome au sens de la charte des Nations-unies et à ne pas procéder à l'inscription de la Polynésie française sur la liste des pays non autonomes à décoloniser » adoptée par l'assemblée de la Polynésie française le 30 mai 2013. Une adoption motivée par le fait qu'une immense majorité des polynésiens sont opposés à ce processus qui leur a été imposé sans concertation aucune. Il demande quelle peut être l'action du Gouvernement pour soutenir cette résolution auprès des instances de l'ONU.